



# TRAVAUX EN HAUTEUR

---

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre  
de la catégorie **action de formation**



**FORMATION**

- **Public concerné** : personnel amené à réaliser des travaux en hauteur nécessitant le port des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.
- **Durée de la formation** : 1 jour.
- **Objectif de la formation** :
  - Être capable de vérifier son matériel, le régler et s'équiper.
  - Être capable d'évaluer les risques face à un travail en hauteur.
  - Être capable de choisir les méthodes de travail adaptées à l'environnement.
- **Déroulement de la formation** :
  - Apports théoriques : Powerpoint et vidéos
  - Livret formation
  - Moyen informatique
- **Contenu de la formation** :
  - Contenu théorique
    - Sensibilisation à la sécurité
    - Connaissance du risque chute de hauteur
    - Cadres législatif et réglementaire
    - Différents composants constituant une protection individuelle contre les chutes de hauteur
    - Règles générales d'utilisation
  - Contenu pratique sur site aménagé
    - Démonstration par le formateur
    - Exercices individuels dans les différentes configurations :
      - Vérifications
      - Apprentissage des nœuds
      - Choix des ancrages
      - Utilisation des moyens adaptés pour accéder à la hauteur
      - S'accrocher
      - Se déplacer en hauteur
      - Mise en œuvre d'une ligne de vie provisoire
      - Déplacement le long d'une ligne